

Aide régionale au loyer pour la relance des commerces

Commerces, bars, cafés, restaurants et artisans... vous êtes confrontés à une fermeture administrative dans le cadre du 3ème confinement et vous avez des problèmes pour payer votre loyer ?



LA RÉGION ÎLE DE FRANCE EST LÀ POUR VOUS AIDER !

LA RÉGION RECONDUIT L'AIDE FORFAITAIRE DE 1 000€ MISE EN PLACE LORS DU 2EME CONFINEMENT

Vous pouvez bénéficier de cette aide à partir du 8 avril.

Infos pratiques

Plus de renseignements sur : <https://www.iledefrance.fr/espace-media/relance-commerces/>